



Numéro 1

Dizy info

Le Village où il fait bon vivre

TRIONS, TRIEZ

Le TRI à DIZY en 2010 :

337,46 tonnes d'ordures ménagères (O.M)

89,64 tonnes de Bio Déchets

Le tri se développe, c'est donc moins de déchets enfouis.



A force de pédagogie, le tri des déchets ménagers entre dans les mœurs.

Mairie de Dizy
276 rue du Colonel Fabien
Téléphone : 03.26.55.27.63.
www.commune-de-dizy.fr
courriel : mairie-dizy@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Un AGENDA 21 pour bien vivre à DIZY



Améliorer la qualité de vie des Diziciennes et des Diziciens repose sur la synergie entre investissements communaux et petits gestes citoyens de chacune et chacun.

Pendant la période estivale et depuis la rentrée, la municipalité déplore l'invasion des déjections canines, des restes de fast food, des canettes et bouteilles, qui apportent un vrai risque sanitaire, en créant des conditions favorables à la prolifération des rats et nuisibles. Pourtant, la commune de DIZY n'a pas attendu la mise en place d'un Agenda 21 communal, pour tout mettre en oeuvre pour favoriser le tri sélectif dans les espaces publics et au sein de chaque foyer. Si les poubelles mises à disposition sont pleines, le simple geste de ramener chez soi ses déchets et de faire le tri à domicile, permettrait aux agents communaux de ne pas perdre un temps précieux pour toute la collectivité.

Pour continuer à "bien vivre ensemble à DIZY" le bon sens dans les comportements quotidiens de tous, enfants, ados, parents, aînés, doit l'emporter. Les stationnements gênants, la diffusion intempestive de musique, les dépôts sauvages de déchets au sein du village et dans les vignes, l'utilisation irrespectueuse des espaces publics, la divagation des animaux, l'ivresse sur la voie publique, la consommation de produits illicites, les feux de déchets divers dans les jardins, l'abandon des déjections canines sur les trottoirs et les espaces verts publics... sont des pratiques regrettables qui sont autant d'infractions à la loi.

Mais pourquoi recourir à des mesures coercitives, généralement mal perçues, alors que l'adoption d'un comportement civique, respectueux de la liberté de chacun, suffirait à maintenir la salubrité et l'ordre public, à assurer le bien être de chacun et à favoriser l'entente intergénérationnelle.

Merci à chacun de veiller à mettre en pratique au quotidien ces petits gestes d'autant plus simples que les équipements nécessaires existent.

Grâce à ce numéro spécial AGENDA 21, vous allez pouvoir vous impliquer pleinement dans les gestes du développement durable. Vous allez y découvrir les actions retenues par les groupes de travail et les élus, actions qui nécessitent une vraie mobilisation de toutes et tous, élus, citoyens, associations, entreprises, commerçants, viticulteurs... La thématique retenue pour ce premier numéro est le TRI, une action simple, en constante évolution, que nous pratiquons au quotidien.

MME LE MAIRE
Barbara NAVEAU



Les principes clés pour l'avenir

- Dans le temps : nous avons le **droit** d'utiliser les ressources de la Terre mais aussi le **devoir** d'en assurer la pérennité pour les générations futures.
- Dans l'espace : chaque être humain a le même droit aux ressources de la Terre (principe de destination universelle des biens).

Consommateurs d'eau, d'électricité, de produits polluants... se doivent aussi de contribuer à une meilleure gestion des ressources de notre environnement, pour le bien de tous.

« Les besoins de la génération actuelle doivent être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs... »

Cet objectif proposé par les Nations Unies en 1987, issu du rapport Brundtland, est inscrit dans la charte de l'environnement adossée à la Constitution Française.

Depuis 2003, la France s'engage au travers d'un cadre d'actions structuré au sein d'une stratégie nationale de développement durable. Pour la période 2009-2013, cette stratégie est articulée autour de 9 défis :

1. Changements climatiques et énergie propre
2. Conservation et gestion des ressources naturelles
3. Santé publique et gestion des risques
4. Pauvreté dans le monde et défis internationaux
5. Recherche et développement, éducation et formation
6. Transport et mobilité
7. Production et consommation durable
8. Gouvernance
9. Inclusion sociale, démographie et immigration

En appui des plans des orientations des stratégies nationales de développement durable, la première loi du Grenelle de l'environnement, adoptée à la quasi-unanimité le 23 juillet 2009, engage les politiques publiques sur plusieurs plans.

- Énergie : contribuer à l'objectif de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre.
- Atteindre ou conserver, d'ici à 2015, le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines.
- Développer la recherche notamment dans les secteurs de l'énergie et l'introduction de l'environnement dans l'ensemble des préoccupations techniques économiques et sociales.
- Prendre en compte la politique environnementale comme une composante de la politique de santé.
- Renforcer la politique de réduction des déchets.
- Gouvernance : mieux informer le public et généraliser la formation au développement durable.

Ces défis fondamentaux pour notre avenir, Dizyciennes et Dizyciens, relevons-les ensemble !



Programme d'actions de la commune de Dizy

<u>Action n° 1 :</u> Création d'un itinéraire piétonnier dans Dizy
<u>Action n°2 :</u> Développement des déplacements éco-responsables dans le village
<u>Action n°3 :</u> Eco-information via des panneaux d'affichage ludiques et évolutifs
<u>Action n° 4 :</u> Réalisation d'une communication pour l'organisation de manifestations éco-responsables et encouragement des initiatives
<u>Action n° 5 :</u> Développement d'activités communes intergénérationnelles (notamment sur le jardin médiéval de Dizy,...)
<u>Action n° 6 :</u> Création d'un cœur de village
<u>Action n° 7 :</u> Redynamisation de la zone d'activité économique des Bas Jardins
<u>Action n° 8 :</u> Identification et mise en valeur des commerçants, artisans, industriels et viticulteurs de la commune
<u>Action n° 9 :</u> Une commune vitrine du développement durable (bâtiments, infrastructures, espaces verts,...)
<u>Action n° 10 :</u> Communication sur les bons gestes du tri sélectif
<u>Action n° 11 :</u> Poursuite des travaux engagés sur l'hydraulique du vignoble
<u>Action n° 12 :</u> Semaine du développement durable
<u>Action n° 13 :</u> Poursuite du développement d'actions en faveur d'un logement adapté
<u>Action n° 14 :</u> Réalisation d'une communication spécifique à l'Agenda 21, support d'information, de suivi et d'évaluation du projet



les actions menées ou en cours :

Action 1 : Réalisée avec la balade « la Dizycienne » téléchargeable sur le site internet, à disposition en mairie, à l'agence postale, dans les hôtels, offices de tourisme, au PNR ...

Action 7 : Redynamisation de la zone d'activité économique des Bas Jardins : réaménagement des espaces verts réalisé cet été, la mise en place à brève échéance d'une signalétique attractive et homogène en partenariat avec l'Association des commerçants, la commune, la Communauté de communes (CCGVM) et le Parc Naturel de la montagne de Reims.

Action 9 : Cet été la commune a mis en place 3 récupérateurs d'eau de 650 litres à but pédagogique à l'école maternelle, à l'école primaire et à la Maison des Associations. Cette eau sera utilisée pour arroser les plantations dans les écoles et le jardin médiéval.



La plantation de vivaces dans les espaces verts communaux a été privilégiée et ce n'est qu'un début !!

Pour la tonte communale, l'expérience de mulching entamée en 2010 a été renouvelée et étendue à d'autres secteurs, conduisant à :

- un gain de temps et d'argent,
- un apport immédiat en engrais vert,
- une amélioration des conditions de travail des agents.

La réalisation de diagnostics énergétiques, en partenariat avec le PNR sur les bâtiments communaux est commencée et devrait permettre aux élus de réfléchir sur les actions à mener en matière d'isolation, de moyens de chauffages et d'éclairage dans les écoles notamment.

L'utilisation de papier recyclé est adoptée dans tous les services communaux et la nouvelle commande nous a permis d'apprécier l'évolution des techniques de recyclage puisque cette fois le papier livré est aussi blanc que du papier non recyclé !

En mairie, agents administratifs et élus veillent à favoriser la photocopie recto/verso et à utiliser comme papier brouillon les versos des pages non imprimées. Ce sont toujours quelques ramettes en moins sur le budget fonctionnement !

Les écoliers ont pu découvrir un nouveau prestataire pour la restauration scolaire depuis septembre 2011, plus proche et privilégiant les produits locaux et de saison.

Action 10 : Communication sur les bons gestes du tri sélectif mise en œuvre dans le bulletin spécial AGENDA 21 et les prochains DIZY infos

Action 11 : Poursuite des travaux engagés sur l'hydraulique du vignoble. Le SIVU a réalisé de nombreux travaux d'entretien sur les fossés et les bassins de rétention des eaux de pluies. Les viticulteurs développent des techniques de cultures permettant de réduire l'érosion tels que le broyage des sarments, l'enherbement maîtrisé, l'entretien des fourrières... Divers travaux d'aménagement continuent à être réalisés par la commune, contribuant ainsi à préserver un terroir qui nous est cher.

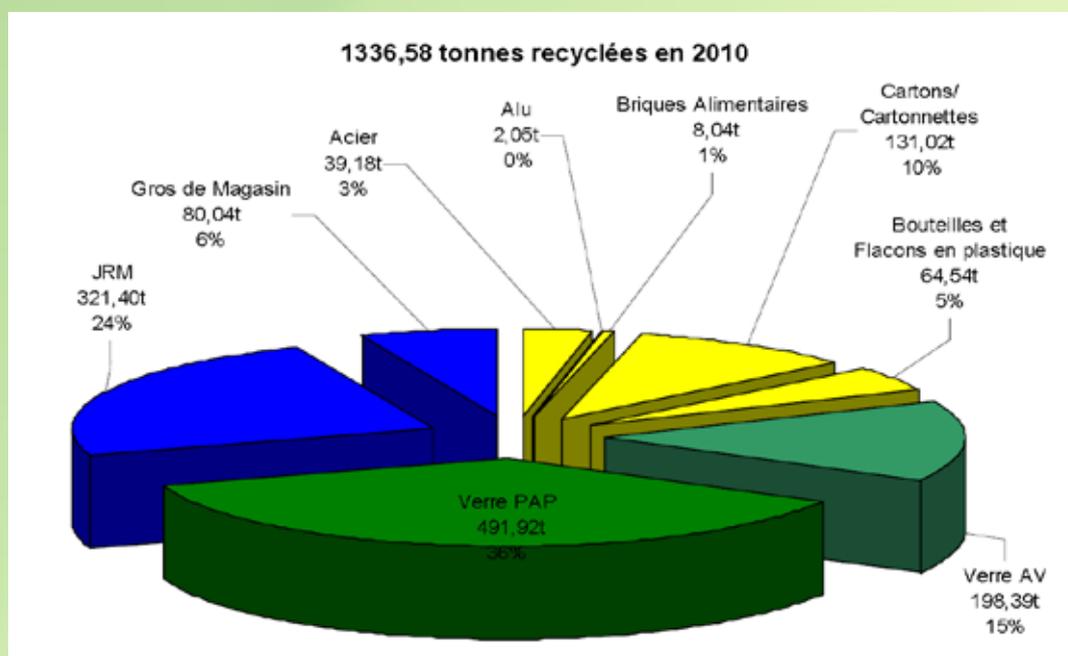
Action 12 : Organisation de la SEMAINE du développement durable au printemps 2012 sur une thématique qui touche tout un chacun, le tri sélectif.

Action 14 : Réalisation d'une communication spécifique par le bulletin spécial Agenda 21 et les prochains Dizy'info.

Le recyclage et la valorisation des déchets progressent

Les derniers résultats le prouvent, quelques chiffres à l'appui de la Communauté de Commune de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM).

Flux collectés	Tonnage 2010	En Kg /habitant
Ordures Ménagères	2378 tonnes	211 Kg
Biodéchets	462 tonnes	41 Kg
Emballages Ménagers	308 tonnes	24 Kg
Journaux Revues Magazines	356 tonnes	31 Kg
Verre porte à porte et apport volontaire	690 tonnes	62 Kg



Indéniablement la politique de valorisation des déchets mise en place par la CCGVM continue de porter ses fruits.

Aujourd'hui, les efforts convergent également vers le recyclage et la valorisation. L'idée est de considérer nos déchets d'aujourd'hui comme les matières premières de demain. Pour cela, nous devons poursuivre notre politique volontariste de valorisation dans le but de faire de notre Communauté de Commune un territoire axé sur le recyclage et soucieux de valoriser un maximum de déchets. Les chiffres vont dans le bon sens.

En 1999, la communauté de communes mettait en place la collecte sélective des déchets et fut l'une des premières à saisir l'intérêt et l'enjeu citoyen du tri qui a changé notre mode de vie. **Aujourd'hui, la « Tri-attitude » est définitivement entrée dans nos chaumières.**

Rappel des services :

- Le **mardi**, une première collecte hebdomadaire au porte à porte des ordures ménagères résiduelles (**bac gris** roulant) et des biodéchets, déchets de cuisine et de jardin, (**bac marron** et sac plastique réutilisable).
- Le **jeudi**, une seconde collecte par quinzaine au porte à porte du verre (**bac vert**),
- Le **jeudi**, une troisième collecte hebdomadaire au porte à porte des emballages ménagers (**bac jaune**) et des papiers (**bac bleu**),
- Un réseau de **3 déchetteries** ouvertes du **lundi au samedi** !

La collecte des papiers, bac bleu : Journaux, magazines et les revues.

Je jette dans ma poubelle traditionnelle : Films plastique, papiers peints, papiers souillés, lingettes, couches culottes.

Trier c'est recycler et donner une 2ème vie à nos déchets.

Le papier se recycle jusqu'à 7 fois.



La collecte des emballages ménagers, bac jaune : Les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes métalliques, les aérosols, les briques alimentaires, les cartons, les suremballages cartonnés et les cartonnettes.

Je jette dans ma poubelle traditionnelle : Les sacs et films plastiques, les barquettes en plastique ou en polystyrène et les pots de yaourts ou de crème.

Trier c'est recycler et donner une 2ème vie à nos déchets, les bouteilles serviront à fabriquer des trottinettes, des vélos, des vêtements polaires, et des pièces pour l'industrie (TGV, automobile...)

La collecte des biodéchets, bac marron et sacs biodégradables : les restes de repas, les épluchures, les marcs de café, les sachets de thé et de tisane...

La collecte des déchets verts (pelouses, branchages...) dans des sacs réutilisables en porte à porte et à la déchetterie si trop volumineux.

Trier permet de composter.



La collecte du verre, bac vert : Les bouteilles en verre, les pots et bocaux en verre

Je jette dans ma poubelle traditionnelle ou j'apporte en déchetteries : La vaisselle et la faïence, les pots en terre et le verre (miroir et vitre cassés).

Trier c'est recycler et donner une 2ème vie à nos déchets : Le verre se recycle à l'infini.

Quelques bons conseils

Gagnons de la place dans nos bacs : Ecrasons les bouteilles et les flacons en plastique ainsi que les boîtes de conserve, plions et aplatissons les briques alimentaires (jus de fruit, lait), aplatissons les cartonnettes et plions les gros cartons.

N'oublions pas : De sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte, d'ôter les films en plastique, de bien vider les briques alimentaires, les bouteilles et les boîtes de conserve.

Et puis évitons : De laisser les bacs sur la voie publique, de mélanger les déchets dans les bacs, de déposer des déchets devant la déchetterie.

Pratique : Deux sacs (jaune et bleu) peuvent être donnés au foyer résidant en immeubles. Ils permettent de stoker les emballages recyclables avant de les emmener dans le local à poubelles pour le tri.

Déménagements : La communauté de commune met à disposition des habitants les différents bacs pour la collecte sélective qui restent sa propriété. En cas de déménagement ou cession d'immeuble, les équipements sur place devront être remis aux prochains résidents, ou à défaut, à la collectivité.

En cas de vol : En faire la déclaration en mairie



Pour vos autres déchets :

- Les piles et accumulateurs sont récupérés chez les commerçants et en déchetterie.
- Les médicaments : ne les jetez pas ! Rapportez les chez votre pharmacien préféré.
- Les déchets spéciaux ménagers, pots de peinture, produits phytosanitaires, solvants, engrais et l'huile usagée sont à déposer en déchetterie.
- Les cartouches d'encre avec leurs emballages d'origine sont récupérées par les commerçants, en déchetterie ou en mairie.
- Les pneus sont repris **uniquement** par le garagiste ou le revendeur d'équipement.
- Les déchets d'équipement électronique et électrique (téléviseurs, lave-linge, électroménagers) sont à rapporter chez les revendeurs ou à déposer en déchetterie.
- Les ampoules à économie d'énergie sont à déposer en déchetterie ou à rapporter chez votre revendeur.
- Les encombrants (matelas, canapé, meubles), pensez à l'association EMMAÜS (03-26-58-61-51) Sinon les déposer en déchetterie.
- Les bouchons en liège et en plastique sont à déposer en mairie.

Pour tout autre produit spécifique, contactez le service environnement au 03-26-56-95-20.

Le saviez-vous ?

Faut-il laver les emballages à recycler ?

NON. Il suffit de bien les vider pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages.



Que signifie le point vert Eco-Emballages ?

Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable.

Est-ce utile d'écraser les bouteilles en plastique avant de les jeter ?

OUI. Vous réduisez ainsi le volume et facilitez leur collecte et leur recyclage. Il faut les écraser à plat (sur une table par exemple) et les reboucher pour qu'elles ne regonflent pas.

Quels sont les emballages en plastique que l'on peut déposer dans le bac jaune ?

Seulement les bouteilles et flacons en plastique, tout ce qui peut se visser ou clipser. Les autres emballages, comme les barquettes, films en plastique, les pots de yaourt, de crème, de fromage blanc ne sont pas recyclables dans l'immédiat.



Aujourd'hui plus de 60% des emballages tel que le plastique, le carton, l'acier, l'aluminium, et le verre sont recyclés.

Pourquoi trier les biodéchets ?

Les biodéchets représentent près de 30% des ordures ménagères en poids. Leur valorisation organique permet la diminution de la part des déchets à incinérer et produit un amendement de qualité pour le sol et les plantes.

Pourquoi ne doit-on pas mettre de la terre, des gravats... avec les biodéchets ?

Cela augmente l'usure du matériel de compostage et diminue la qualité du compost qui doit subir des analyses régulières, réalisées par un laboratoire extérieur, pour répondre aux normes exigées pour son utilisation.

A quoi sert le compost ?

Source d'humus, le compost apporte aux sols des éléments fertilisants (azote) et de la matière organique. Il améliore donc la structure des sols et crée un milieu favorable à la croissance des plantes.

Le compost est utilisé aussi bien en mélange à de la terre pour les plantations qu'en apport d'entretien pour les arbres fruitiers, les parterres, pelouses et potagers. Il améliore les caractéristiques physiques, biologiques et chimiques du sol et aide ainsi à prévenir les maladies des végétaux. Il aère et allège les sols et augmente leur pouvoir de rétention d'eau. Il favorise la germination et l'enracinement des plantes.

Il permet de limiter l'utilisation d'engrais organique et agit contre l'effet de serre en immobilisant du carbone.



La deuxième vie des piles !



Avec l'électronique, piles et batteries ont envahi nos foyers. Jetées n'importe où elles représentent une importante source de pollution. Pour remédier à ce risque, collecte et recyclage ont été mis en place.

Chaque français utilise en moyenne 16 piles ou accumulateurs par an.

Montres, calculatrices, appareils photos, mobiles, claviers et souris d'ordinateurs, télécommandes, jouets, On ne compte plus les machines qui fonctionnent avec des piles bouton ou bâton à usage unique, ou des accumulateurs rechargeables. Il s'en vend chaque année près d'un milliard d'exemplaires en France. « Cela représente un poids d'environ 33 000 tonnes de matière qu'il faut finir par éliminer, car même les batteries et accumulateurs rechargeables ont une durée de vie limitée », rappelle Madame Benech, chargée de mission à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

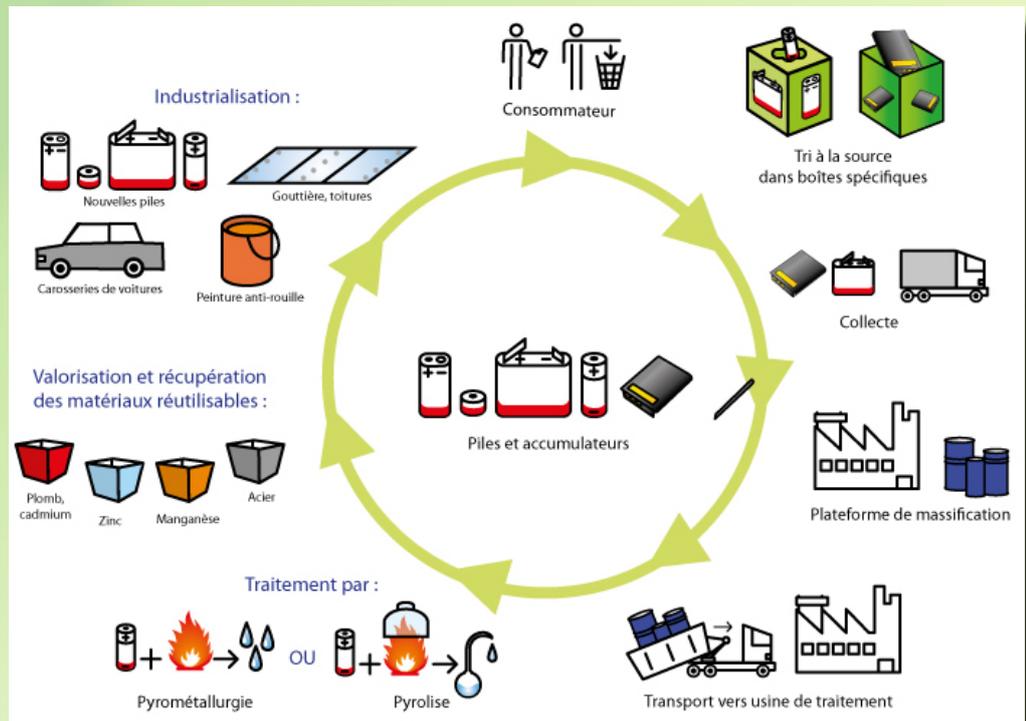
Toutes les piles sont des « mini-centrales » qui transforment l'énergie chimique en énergie électrique. Cette transformation s'obtient grâce aux matières contenues dans les piles (cadmium, lithium, mercure, nickel, zinc ...), il s'agit de métaux lourds toxiques et dangereux. Jetés dans la poubelle ou, pire, dans la nature, piles et accumulateurs se dégradent sous l'effet de la corrosion ou d'une incinération sauvage. Ils relâchent alors leurs produits dangereux dans l'air, l'eau, la terre. Ces produits toxiques sont ensuite absorbés par les organismes vivants.

Pour éviter que les humains, les animaux et l'environnement soient contaminés, piles et accumulateurs usagés doivent donc être rapportés dans les points de collecte spécifiques. Une fois rassemblés, ils sont acheminés vers des centres de tri et de traitement spécialisé. Mais aujourd'hui, malgré l'obligation faite aux professionnels d'organiser la collecte des piles usagées et l'incitation des consommateurs à s'en débarrasser dans des lieux appropriés, seulement un tiers (34%) est

récupéré correctement.

Récupérer : une obligation du vendeur.

Tous les fabricants, importateurs, distributeurs et vendeurs à distance de piles et accumulateurs doivent remplir une déclaration de mise sur le marché auprès des pouvoirs publics. Ils sont également tenus de se préoccuper du mode de collecte et de traitement des produits en fin de vie, soit en organisant leur propre système de collecte, soit en adhérant à l'un des deux éco-organismes agréés, Corepile et Screlec Environnement. Ces deux sociétés gèrent la quasi-totalité de la récupération des piles sachant que certaines entreprises ont créé leur propre réseau de collecte et de traitement.



Reprendre, c'est gratuit

Ils assurent également les campagnes de sensibilisation auprès de grand public. Car, sans les consommateurs, le système ne peut pas fonctionner. Nous sommes en effet les principaux acteurs de la collecte en faisant l'effort de rapporter nos piles et accumulateurs à un point donné. Près de 60 000 points de collectes existent en France, notamment dans les supermarchés et hypermarchés, ainsi que chez tous les revendeurs d'appareils fonctionnant à piles ou à batteries (magasins de bricolage, boutiques photos, bijouteries, tabacs, audioprothésistes.....). Ils ont l'obligation de proposer à tous (clients ou non) la reprise gratuite des batteries, en installant, de façon évidente, des bornes de collecte à l'entrée ou la sortie de leur magasin.



Sensibiliser les enfants :

Quant aux collectivités locales, elles orientent les usagers vers leurs déchetteries, souvent situées à l'extérieur des villes et des villages, certaines mairies ayant aussi installé des points de collecte dans leurs locaux. Toute société privée ou publique, établissement d'enseignement, bibliothèque, centre social ... peut aussi demander aux éco-organismes de leur fournir du mobilier de collecte. « Equiper les écoles est une très bonne chose, car les enfants sont de gros consommateurs de piles et cela permet de les sensibiliser dès le plus jeune âge ». Une fois collectés, les déchets sont acheminés vers la dizaine de sites de tri et de traitement existant en France (une vingtaine en Europe). Une filière encore perfectible, même si les opérateurs chargés du retraitement affirment désormais travailler correctement. « Il faudrait surtout réduire en amont la nocivité des piles et inciter les usagers à utiliser des batteries rechargeables ».

Economiser les ressources :

La collecte et le recyclage ont un autre intérêt. « Pourquoi appauvrir la terre en matières premières, alors que celles contenues dans les piles usagées peuvent être réutilisées. La collecte et le recyclage permettent en effet d'éviter la présence de substances nocives dans les ordures ménagères, d'économiser des ressources naturelles rares (zinc, fer) et de produire des alliages et des métaux pour l'industrie ». Principalement, ce sont les métaux lourds qui sont récupérés, comme le cadmium, le fer, le zinc et le nickel. Il s'agit là de valorisation, environ 84% des tonnages traités. Les matières qui ne sont pas directement recyclables (essentiellement les plastiques et les papiers) sont incinérées. On parle alors de valorisation énergétique (environ 6%). Quant aux résidus, ils sont mis en décharge en toute sécurité dans des aires de stockage réservées aux déchets ultimes.

Des métaux récupérés, et ça repart !

Les métaux récupérés dans les piles et les accumulateurs servent de matières premières utilisées dans l'industrie.

- **Le fer**: (allié au manganèse, au nickel) sert à fabriquer des ustensiles en acier inoxydable comme des couverts de cuisine, pièces automobiles, plots anti-stationnement, dents de pelleteuse, robinetterie, clés, canettes ...
- **Le zinc**, sous forme métallique, est réutilisé pour fabriquer des toitures, gouttières, rails de sécurité des autoroutes.... Sous forme de chlorure de zinc, il entre dans la fabrication de nouvelles piles salines.
- **Le cadmium**, en boules ou baguette, est réintroduit dans le circuit des matières premières pour l'industrie, principalement pour fabriquer de nouvelles batteries.
- **Le mercure** est revendu aux producteurs de mercure pour des utilisations dans l'industrie chimique.
- **Le plomb** sert à fabriquer de nouvelles batteries de voitures.

Il existe trois familles de piles :

- **Les piles bâton** (salines, alcalines ou au lithium) à usage unique : lampes, radios, calculatrices, télécommandes, alarmes, réveils
- **Les piles bouton** (zinc air, zinc argent, alcalines) à usage unique : prothèses auditives, montres, balances, gadgets....
- **Les accumulateurs rechargeables** (NIMH, li-ion) : téléphones, ordinateurs, outils, caméscopes, jouets télécommandés, rasoirs, blocs d'éclairage de sécurité.....



Le tri, le CIMETIÈRE aussi est concerné

Vous êtes invités à déposer dans 2 bacs différents :

- les déchets végétaux (plantes, feuilles, gerbes, fleurs, terre)
- les autres déchets (pots, cache-pots, vases, films plastiques, rubans, plaques, fleurs artificielles...).

Merci à vous de bien respecter ce tri pour éviter aux agents communaux de perdre du temps lors du ramassage du contenu des poubelles de tri, temps ô combien précieux pour assurer l'entretien général du cimetière où reposent nos êtres chers.



Ramassons toutes et tous nos déchets !!!

Posons nous chacun la question suivante:

En tant que Dizycienne et Dizycien , jeune, adolescent, adulte et senior, quelle image est ce que je souhaite donner de mon village?

En ramassant toutes et tous nos déchets, nous dégagons tous ensemble du temps aux agents communaux pour entretenir et embellir nos espaces verts, qui participent à la convivialité et aux règles du bon voisinage .

Merci à chacun de vous de ramasser les déchets qu'il génère : les papiers de bonbons, les briques et les canettes de boissons, les paquets de cigarettes vides, les mégots, les emballages de la restauration rapide, les tickets de jeux perdants, les mouchoirs usagés, les déjections canines....

Vous pouvez les ramener à votre domicile et pratiquer le tri sélectif grâce aux bacs mis à votre disposition par la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM)

Pour vous aider à garder propre l'espace public, la commune a mis en place :



- plus de 50 poubelles réparties dans l'ensemble de la commune
- des passages réguliers de balayeuse sur les 18 km de voiries et caniveaux (aller/retour)
- des poubelles à mégots aux abords de la salle des fêtes
- des bacs verts, jaunes et bleus aux abords des lieux fortement fréquentés comme la Maison des Associations ou le stade.

- des bacs de tri y compris au cimetière (pour trier les végétaux et les autres déchets)
- des bennes à verre en apport volontaire à la déchetterie et au stade en complément du porte à porte.

JOUR	AY	DIZY	MAREUIL-SUR-AY
LUNDI	Fermée	9h00 à 12h00	15h00 à 18h00
MARDI	15h00 à 18h00	8h00 à 12h00	8h00 à 12h00 15h00 à 18h00
MERCREDI	15h00 à 18h00	8h00 à 12h00	Fermée
JEUDI	8h00 à 12h00 15h00 à 18h00	15h00 à 18h00	8h00 à 12h00
VENREDI	15h00 à 18h00	8h00 à 12h00	15h00 à 18h00
SAMEDI	8h00 à 12h00 15h00 à 18h00	15h00 à 18h00	8h00 à 12h00